

Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (U.F.C.E.).

Federal Union of European Nationalities (F.U.E.N.).

Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen (F.U.E.V.).

Secrétariat Général - Secretariat General - Generalsekretariat.

Rolighed - DK-2960 Rungsted Kyst

Tel. (01) 86 06 29

Compte de banque - Bank account - Bankkonto:
Den danske Landmandsbank, Rungsted Kyst.

11-1-21-71.

Ref. no.: Doc. 210/23 F.

LES ILES ALANDE.

Conférence par MATTS DREIJER. (Traduction de l'Anglais abrégée).

M. Povl SKADEGÅRD, Secrétaire général de l'UFCE, m'a honoré par la demande que je confère devant ce Congrès sur mon pays de domicile les Iles Alande, leur histoire et statut de droit international.

Supposant que beaucoup de vous n'ont pas jusqu'ici connu les Iles Alande j'estime le mieux de commencer par expliquer leur situation et configuration géographique. L'archipel alandais, comprenant plus de 6.000 îles et récifs, est situé dans la mer baltique septentrionale, à l'entrée de la baie bothnique, et constitue une sorte de pont entre Stockholm et le Sud-Ouest de Finlande. A l'Ouest les Iles alande touchent à la mer alandaise, vers le Nord la baie bothnique, et vers l'Est l'eau dit "Skiftet", passage de seulement 3 km. La terre total comprend 1.426 km² dont les trois quarts est la plus grande île. Ainsi le plus grand territoire est à l'Ouest. La frontière contre la Suède traverse le milieu du rocher de phare "Märket" faisant partie du district plus occidental des Iles, Eckerö. Il est une curiosité que la Finlande maintient ici un phare sur territoire suédois, un exemple d'une extrêmement bonne collaboration entre deux pays nordiques.

La population d'Alande est actuellement 21.500 comprenant 4% de langue maternelle finlandaise. L'archipel oriental n'est habité que par 3.500 personnes. Mariehamn, seule ville de la province d'Aland, a 8.500 habitants. La majorité de la population est toujours paysans et pêcheurs mais la plus grande révenue nationale vient de la navigation, la flotte locale comprenant 400.000 bouées enregistrées. Le tourisme donne des recettes importantes. Les ans récents furent établies diverses industries favorisées par la situation géographique des Alandes entre deux marchés de consommateurs.

Je dois dépasser la plus ancienne histoire d'Alande bien qu'elle est excitant et instructive. Toutefois je veux mentionner que pendant le 6e siècle a. D. les Alandes furent colonisées par une foule de paysans Suédois ayant besoin de trouver de nouvelles terres. Cette nouvelle colonisation qui se présente par 11.000 monuments, était une des plus concentrées aux pays Nordiques jusqu'au 11e siècle, début du christianisme. Cette colonisation suédoise ne dépassait l'eau de "Skiftet" vers la Finlande, où l'on trouvait une ancienne colonie finlandaise. Les colonies suédoises actuelles aux côtés de la Finlande sont certainement établies au 13e siècle. L'eau de "Skiftet" établie, dans notre temps, une des frontières les plus aiguës du monde si l'on parle des noms d'endroits.

Permettez-moi de maintenant faire un long saut vers notre temps. En 1700 la Suède était une grande puissance dominant la Finlande, les pays baltiques et Ingermanland comprenant Leningrad, ainsi que les terres de côte méridionales de la mer baltique et de la mer du Nord comprenant Brême et Verden. A ce temps-là les Iles Alande constituaient le centre géographique de cette Empire, et personne ne pouvait deviner qu'après un siècle elles allèrent être détachées de leur ancienne adhésion naturelle et nationale au Royaume de Suède. Pendant la grande guerre nordique pendant laquelle la Suède résistait une coalition entre la Russie, la Pologne, la Saxe, le Danemark, la Norvège et partiellement le Hanovre et l'Angleterre, les Iles Alande étaient occupées par la Russie, ayant de cet archipel attaqué sévèrement

les côtes de la Suède, y compris Stockholm. Dû à leur position géographique au delà de la Suède les Îles d'Alande avaient une très grande importance stratégique.

La pression russe contre l'occident continuait. Pendant les guerres Napoléonaises la Suède était encore une fois en guerre avec son voisin oriental, ayant l'issue qu'Aland fut cédé à la Russie par la paix de Frederikshamn 1809. Les nouveaux Gouverneurs firent le mieux de la position stratégique des Îles. Une forteresse gigantesque fut construite au promontoire le plus oriental de la plus grande Île. Il était l'intention d'y établir une base navale et une grande garnison. La Suède protesta mais la Russie continua construire. Pendant la guerre de Crimée la forteresse fut attaquée par de grandes armées françaises-anglaises 1854 et fut détruite. Les vainqueurs offèrent les Îles Alande à la Suède mais en considération de la guerre courante ce pays ne voulait pas mettre sa neutralité en danger. Aux négociations de Paix à Paris 1856 la Suède réclama surprendre les Îles mais les Alliés ne pouvaient persuader la Russie à en donner suite. Au lieu d'une telle solution fut ajouté au Traité de Paix une "servitude" d'Alande assurant la non-fortification des Îles.

Après le début de la première guerre mondiale des troupes russes furent transportés aux Alandes, et des forteresses solides avec des canons ainsi qu'un système d'embuscades furent construites. Les puissances occidentales, maintenant alliées avec la Russie, consentirent jusqu'à nouvel ordre la suspension de l'interdiction de fortification des Îles. La Suède était contre et demanda garantie que ces fortifications seraient démolies après la guerre. Toutefois les alliés ne donnèrent leurs assurances qu'oralement par leurs ambassadeurs à Stockholm. Il se prouvait certain que les Russes avaient l'intention de faire des Îles une forteresse forte. On peut le constater par une note de la Russie czariste au Gouvernement français quelques jours avant la révolution. Cette note décrivait les buts de guerre de la Russie: 1) main libre dans la question de frontière allemande vers l'Est et 2) l'abolition de la servitude d'Alande. Le Gouvernement Français répondit qu'il était d'accord du premier point mais ne dit rien à l'autre ce qui signifiait un rejet.

Pendant la guerre on se faisait naturellement des spéculations de l'issue possible de l'affaire. Aux Îles-mêmes un groupe d'activistes était actif sous direction du Maire de Mariehamn Carl BJÖRKMAN. A Stockholm beaucoup de jeunes s'étaient engagés dans l'espionnage allemand et pénétrait à travers les cordons russes pour, en Alande, faire des sabotages et espionnages. Il était immédiatement après les coups de feu devant le Palais d'Hiver à Petrograd et l'abdication du Czar Nicolas le 2e qu'un étudiant nommé Nandor STENLID et un fils d'un paysan nommé Uno JANSSON traversèrent la mer glacée d'Alande pour, à la fin de mars, fonder en Alande un mouvement de libération. Quelques jours après une assemblée eut lieu dans le château de Grelsbjörk avec le but de formuler la lutte pour une réunion avec la Suède. Ont assisté Carl BJÖRKMAN, Gösta LINDEMAN, Johannes ERIKSSON, Johan JANSSON, et STENLID. C'était un petit groupe mais leur appel volait de foyer à foyer, de village à village. Avant la fin de l'an un mouvement important eut réuni les Alandais en une volonté avec le but de réunir les Îles avec la Suède après une séparation de 100 ans.

C'était sans doute le mérite de BJÖRKMAN qu'on se distançait de plans de révoltes et de bombardements et se concentrait sur des manifestations de actions sous l'aspect du droit international. STENLID fut chargé d'examiner comment la demande du droit de disposition de soi-même serait acceptée par les groupes politiques à Stockholm, ce-ci pour assurer une réaction positive. Il n'y fut pas une décision du Gouvernement prudent mais dû à leurs contacts ils estimaient certain que la Suède officielle ne voulait pas opposer la lutte Alandaise pour liberté.

Après des préparations concentrées et très clandestines légalement élus représentants des conseils locaux de l'île principale d'Alande se réunirent le 20 août 1917 sans connaître la garnison russe, dans l'haute école de Finström sous direction de Johannes ERIKSSON, leader des paysans. L'assemblée décida à l'unanimité d'appeler au Roi de Suède et son Gouvernement d'intervenir pour Alande étant la seule province suédoise au delà des frontières du pays. Les districts de l'archipel s'y rallièrent après. Au moment où l'empire czariste russe était en disintégration ils considèrent qu'une volonté nette de son peuple serait écoutée par la conférence de paix attendue.

Les comptes-rendus de la réunion FINSTRÖM furent expédiés au Gouvernement suédois à l'automne par quatre étudiants qui ont réussi à traverser la mer.

En novembre 1917, après la révolution d'octobre, les nouveaux dirigeants de la Russie, ayant LENIN à la tête, proclamèrent liberté pour tous peuples et minorités de l'ancien empire czariste à décider eux-mêmes quel Gouvernement ils voulaient et auquel pays ils voulaient s'associer. C'était la première fois que le principe international de droit de disposition de soi-même des nationalités fut formulé, principe ayant obtenu une certaine reconnaissance sans encore, toutefois, avoir obtenu statut de ~~norme~~ règle internationale si l'on parle de la co-existence des peuples.

En décembre un plébiscite volontaire fut organisé aux ~~Åland~~ Îles sur le statut futur. Plus de 96% de la population s'adressèrent au Roi et au peuple de la Suède disant qu'elle avait "le désir urgent et net de voir incorporée ~~MM~~ sa province dans le Royaume de Suède". Il n'était qu'avant le 2 février 1918 qu'on pouvait présenter cette demande au Roi et Gouvernement qui décidèrent de soutenir la cause d'Alande. Toutefois, déjà le 16 janvier le Roi eut dans son discours de throne exprimé l'espoir d'une solution satisfaisante de la question après que la Finlande eut été indépendante. C'était évident que le peuple suédois estima possible de s'accorder avec la Finlande.

(Après des épisodes) un Gouverneur finlandais arriva après le 5 mars aux îles et les Suédois se retirèrent, et maintenant les îles étaient aux mains des autorités finlandaises.

A la fin du mois de mai, après la victoire de l'armée blanche aidée par les Allemands, le Gouverneur militaire essaya de mobiliser les îles. Les jeunes refusèrent de s'inscrire, estimant que la question alandaise n'était pas encore résolue, et les îles constituaient une zone démilitarisée. Dans la période 1918-20 beaucoup de groupes avaient quitté les îles et se sont rendus en Suède. Cette grève contre le service militaire avait pénétré le peuple Alandais.

~~ERMMENT~~ Le 27 mai le Gouvernement MANNERHEIM à Helsingfors déclara que "Le Gouvernement finlandais est amicalement disposé à garantir la langue suédoise en Alande et de ~~MM~~ garantir une autonomie équitable à cette région finlandaise". Toutefois rien n'arriva après cette déclaration, et il était évident qu'on ne s'intéressa pas, à Helsingfors, des problèmes spéciaux des Îles Alande.

Le 8 juin 1918 le "Landsting" (Parlement) d'Alande fut constitué, comprenant deux délégués de chaque district élus par le peuple. Sa tâche était de réunir les îles avec la Suède. En novembre les Gouvernements des Alliés furent adressés par des représentations du Landsting. Et en janvier 1919 une députation alandaise réclama, devant la conférence de paix à Paris, le droit de disposition de soi-même des Alandais. En avril le Gouvernement Suédois envoya une note à la conférence proposant un plébiscite alandais.

Le 27 septembre 1919 le Président des Ministres français Georges CLEMENCEAU déclara devant la Chambre des Députés que la Suède désirait avoir résolus ses intérêts concernant les Iles Alande comme le Danemark en Schléswick. Tout le monde croyait alors que la question Alande irait être résolue sur base du principe de disposition de soi-même, c'est-à-dire que les îles iraient à Suède. L'idée de M. CLEMENCEAU s'exprime dans une note envoyée par le Gouvernement français à la Conférence de paix. La France soutenait la vue de la Suède et demanda avoir réglée la question comme concernant "surtout la sécurité de la mer baltique". Les Français dirent qu'ils ne pouvaient comprendre que la Finlande refuserait une solution sur base de la volonté des habitants. En même temps la note rejetta l'argument de la Finlande que les Alandais seraient seulement partie de la population de langue suédoise en Finlande, en soulignant que les Iles Alande étaient un territoire nettement délimité.

Après le discours de CLEMENCEAU le Gouvernement de Finlande immédiatement établit une commission chargée de projeter un droit d'autonomie pour les Iles Alande. La loi fut adoptée le 30 avril 1920 par le Parlement, la moitié du groupe parlementaire de langue suédoise ayant voté contre parce que la proposition définitive de la commission était pire que ce qu'on désira.

Entretiens l'attention des puissances occidentales alliées s'est attirée de plus en plus sur les problèmes d'Europe orientale. LENIN et ses gens se défendaient avec succès contre la contre-révolution qui fut soutenue par les puissances victorieuses. Les dirigeants politiques de l'Occident avaient maintenant peur que la révolution socialiste pouvait s'étendre vers le Ouest. CLEMENCEAU rendit surtout son possible pour isoler la Russie par un anneau protecteur des Etats indépendants à sa frontière occidentale, un "cordon sanitaire". Il était l'idée de constituer la Finlande comme bastion nordique de cette mur.

Si Maréchal MANNERHEIM fut envoyé à Paris en octobre 1919, e. a. pour obtenir l'adhésion d'Alande à la Finlande, il réussit évidemment à convaincre CLEMENCEAU de sa volonté d'intervenir dans la guerre civile Russe pour échouer le soi-disant danger rouge. Mi-octobre les forces de général JUDENITSCH se trouvaient devant la banlieue de Petrograd mais rapidement l'armée rouge attaqua massivement, et les Russes blancs furent battus. Général JUDENITSCH demanda aide de la Finlande. A ce temps-là MANNERHEIM était à Paris, en relations avec le Gouvernement Français et avec SAZONOV, Ministre d'Affaires Etrangères du Gouvernement Russe en exil toujours ayant soutien des puissances occidentales. Dans ses mémoires MANNERHEIM expose une conversation avec le Président Français au sujet des Iles Alande. Selon MANNERHEIM CLEMENCEAU dit que son discours devant la Chambre des Députés eut été mal interprété. On ne dispose pas de rapports Français sur cette conversation. Mais tenant compte du fait que MANNERHEIM adressa simultanément le peuple de Finlande, avec la demande qu'il garde l'Occident et attaque Petrograd pour, en commun avec les Russes blancs briser la révolution, on ne peut exclure que les Iles Alande furent l'agneau en sacrifice comme présent pour le comportement Finlandais très apprécié par le Gouvernement Français. Toutefois cette aventure ne fut pas réalisée certainement dû à STÅHLBERG, le Président de Finlande récemment élu.

En automne 1919 l'attitude des puissances occidentales changea si l'on parle d'Alande, d'autres problèmes en Europe orientale ayant devenu plus grands. Il avait ici aussi importance que la Finlande ce comportait menaçante envers la Suède et son Gouvernement faible. Le fait que la Suède refusa de participer à au blocus allié de la Russie rouge ne renforça la position de Finlande.

Et maintenant la question Alandaise vue de son intérieur. Après l'adoption par le Parlement Finlandais de la loi d'autonomie pour l'Alande, le Landsting alandais in corpore adressa à Stockholm le Roi et le Parlement suédois, le 31 mai, pour leur assurer leur volonté de se réunir avec la Suède. En retournant, le Président des Ministres Finlandais ERICH et deux autres ministres arrivèrent par vaisseau à Mariehamn et convoqua tous conseillers des districts et villes à se réunir à Mariehamn. Le Président des Ministres présenta la nouvelle loi d'autonomie et demanda urgemment aux Alandais de la respecter. De plus il admonesta les "personnes irresponsables" agissant pour la séparation d'Alande de la Finlande.

Ce discours fut répondu au nom de ceux présents par Julius SUNDBLOM, éditeur du journal local "Åland". Il dit que dans la période où Alande faisait partie de l'Empire Czariste les Alandais avaient réclamé le même que tous autres peuples et minorités de disposer d'eux-mêmes ce qu'ils voulaient aussi maintenant, par un plébiscite qui devrait décider de leur avenir. On ne pouvait les menacer à abandonner ce principe. Par conséquent ils ne pouvaient accepter l'autonomie offerte qu'ils n'avaient pas désirée. Après ce discours les représentants assemblés quittèrent la salle. Il ne fut qu'après quelques heures SUNDBLOM et BJÖRCKMAN furent retenus et transportés en Finlande, où ils furent accusés de haute trahison. Ils furent condamnés à des travaux forcés mais furent amnistiés sans l'avoir demandé.

Après une échange de notes véhémement entre les Gouvernements suédois et Finlandais la question d'Alande fut laissée à la Ligue des Nations, sur initiative Britannique. La Ligue des Nations avait déjà étudié le problème et constaté que la "reconnaissance de Finlande n'était pas conforme à une reconnaissance du territoire réclamé par la Finlande". La Conférence de Paix n'eut exprimé aucune opinion à ce sujet, y compris la question de la souveraineté Finlandaise aux Iles Alande".

La Russie, estimant évidemment les Iles comme toujours territoire russe, protesta contre la soumission de cette question à la Ligue des Nations.

Le Conseil de la Ligue désigna une commission internationale de juristes pour étudier la question du point de vue de droit international. La Commission était de l'avis que Aland avait été pris par la Russie au plus que par la Finlande, et que Alande avait demandé adhésion à la Suède le 20 août 1917, avant que la Finlande eut été établie. Ce rapport était un succès pour Alande. La Commission fut remerciée de son impartialité.

Toutefois déjà pendant la Conférence Paix le Royaume Uni s'était approché l'opinion qu'il serait peut-être plus avantageux de réunir les Iles avec son voisin oriental. On fit beaucoup de manoeuvres diplomatiques, e.a., essayant de persuader la Finlande de l'opinion qu'il faudra attendre jusqu'à ce la Russie aurait un Gouvernement responsable. On pensait à un Gouvernement des Russes blancs. Possiblement les Anglais pensèrent pouvoir prévenir des transports suédois d'acier vers le Sud pendant une guerre future. La Ligue des Nations approuva le rapport de la Commission et décida être compétente à régler le litige alandais, et proposa la désignation d'une Commission d'Enquête chargée à projeter une solution "juste et équitable".

Le rapport de cette Commission avait comme conclusion que la Finlande devrait recevoir la souveraineté des Iles Alande, que les Alandais devraient avoir garantie de leur langue suédoise, et les Iles devraient être neutralisées.

Le 24 juin 1921 la Ligue des Nations publia sa résolution sur le litige Alandais conformément à la proposition de la Commission. Le délégué de la Suède Hjalmar BRANTING protesta: "Le Gouvernement Suédois ne croit pas que la solution de la question Alandaise recommandée par le Conseil de la Ligue des Nations sera capable à aboutir une balance des relations dans la mer Baltique. Il ne croit pas qu'une population retenue contre sa volonté, homogène comme elle est aux îles, sera un renforcement du pays auquel elle sera liée contre sa volonté unanime".

Trois jours plus tard la Suède et la Finlande conclurent un Traité sur l'Alande disant que "la Finlande déclare sa volonté d'assurer et garantir à la population des îles Alande la préservation de leur langue suédoise, leur culture et et leurs traditions locales". Le Conseil de la Ligue des Nations promit de vouloir contrôler le respect de la garantie mise en vue par la Finlande.

La lutte d'Alande pour sa liberté était maintenant terminée. Elle avait été ouverte et, comme la population l'avait compris, légalement fondée. Dans une oeuvre bien fondée "The Åland Islands Question" publiée en 1968 le professeur américain James BARROS a nettement décrit comme la Suède, dû à un Gouvernement faible, s'est isolé en dépit d'une situation avantageuse au début. Toutefois sans le soutien de la Suède et des puissances occidentales et surtout de France et des Etats Unis les îles Alande n'avaient pas obtenu le statut d'autonomie internationalement reconnu dont elles jouissent maintenant comme partie de la Finlande. Prof. BARROS conclut par une citation romaine "Potestas non veritas facit legem" (La force mais non pas la vérité formule la loi).

La résolution de la Ligue des Nations mit les îles Alande en désolation. Au Landstthing on était en doute si l'on devrait accepter l'autonomie offerte. Toutefois après des longues délibérations on conclut que même une autonomie limitée serait à préférer, y compris les statuts de protection contre une finnicisation. Le 8 mai 1922 Alande élit son premier Landstthing sur base de la loi d'autonomie, et il se réunit le 9 juin en première session plénière.

Le bref temps à disposition en 1920 pour préparer l'autonomie avait pour conséquence que la loi d'autonomie fut mauvaise. Déjà lors de son début des différences d'opinion s'élevèrent entre les autorités provinciales et étatiques. Je ne peux commenter ses différences en détail mais me borne à mentionner la protection de la minorité contre achat de terre par les Finlandais. On se souvenait des achats russes en Karelie avec une russification comme conséquence.

Toutefois les différences furent peu en peu aplanies, dû à la libéralité des autorités Finlandaises. A ce propos un grand travail fut fait par la soi-disante délégation alandaise prévue dans la loi d'autonomie, étant une cour arbitraire traitant du règlement fiscal entre l'Alande et la Finlande, mais ayant aussi des tâches comme conseiller aux questions Alandaises.

La deuxième guerre mondiale se fit maintenant valoir, et des orages se firent valoir autour des îles d'importance stratégique et démilitarisées. Des négociations entre Finlande et Suède aboutant la défense de la "neutralité des îles" résultèrent dans un traité dit plan Stockholm disant que dans le cas d'une guerre 6500 soldats suédois bien équipés devraient être transportés aux îles, ainsi que la flotte et les forces aériennes Suédoises devraient surprendre la défense des îles. Les forces finlandaises ne devraient être stationnées en Alande, et les Alandais devraient faire partie d'un service militaire pour dix ans. Les hommes politiques considèrent évidemment que la crise après la dénonciation par HITLER du traité de Versailles se finirait après une telle période.

On supposa que l'Union Soviétique en serait d'accord. Toutefois le 1er juin MOLOTOV déclara être contre la fortification d'Alande, étant donné que des bases militaires aux îles seraient une menace contre l'Union Soviétique. La Suède se retira immédiatement, et le plan Stockholm échoua. Au début de la guerre la Finlande demanda à la Suède d'envoyer des troupes en Alande pour défendre sa neutralité mais la Suède ne réagit pas. Des troupes finlandaises furent alors transportées aux îles où l'on établit aussi un corps volontaire.

A toute heure le Landsting d'Alande s'opposait contre la proposition finlandaise d'y établir un service militaire intermédiaire, en soulignant que les îles étaient neutralisées. Le Landsting aussi protesta contre des fortifications établies contre les dispositions du traité.

La crise commencée l'Union Soviétique le 7 décembre 1937 déclara une blockade des côtes de Finlande, à l'exception d'Alande "sur condition qu'elle ne fut pas usée pour des buts militaires". L'issue de la guerre était claire, et après 100 jours l'URSS a pu dicter les conditions de paix comprenant la sécession des régions orientales et la destruction des fortifications Alandaises. La majorité des Finlandais de la Karélie a émigré au territoire diminué de Finlande. On a aussi voulu transférer 500 Finlandais aux îles, mais le Landsting protesta, et ce plan ne fut pas réalisé.

Le 21 juin 1941 les îles Alande furent encore une fois occupées par des troupes finlandaises. On construit des nouvelles forteresses. Il y avait des Finlandais qui croyaient pouvoir, avec le soutien des Allemands, faire des conquêtes au delà de la frontière. Pendant l'armistice les fortifications alandaises furent encore une fois détruites, et le Traité de Paris du 10 février 1947 confirma la démilitarisation des îles. L'Union Soviétique garantit cette solution. Aussi l'Angleterre en était d'accord.

Au début de la session du Landsting en printemps 1945 M. SUNDBLOM exprima la reconnaissance de la population alandaise à l'URSS qu'elle avait entravé la fortification des îles.

Maintenant, après la guerre, il était claire aux Alandais que leur situation était faible, et qu'il faudra la renforcer. Il y avait aussi été des incidents aux îles entre les Finlandais et les Alandais. Le 11 septembre 1945 le Landsting décida d'attirer l'attention des Finlandais sur la désirabilité des négociations sur le statut d'Alande conformes à la nouvelle ère. On dit au Gouvernement "que la séparation d'Alande de la Suède en 1809 fut estimée par les Alandais comme une violation de tous droits humains et divines, Aland ayant été partie de la Suède non pas comme résultat d'une guerre ou conquête mais sur base de l'origine de la population et son adhésion naturelle à la communauté suédoise. En conséquence", la communauté dit, "les Alandais maintiennent leur désir de se réunir avec leur pays maternel comme prévu dans le système judiciaire international. La continuité et l'honnêteté de ses efforts se prouvent par leur comportement pendant la guerre de la Crimée et par leurs représentations devant la Ligue des Nations en 1917 et 1921".

Le même jour le Ministère des Affaires Etrangères à Stockholm exprima l'opinion que les îles voulaient avoir révisé le Traité de démilitarisation de 1921, attirant l'intérêt de la Suède. La Suède exprima le désir de voir respectés les résolutions de la Ligue des Nations approuvées par la Suède, comprenant la souveraineté de Finlande en Alande.

Ainsi les Alandais furent animés à s'orienter vers l'Est mais il était évident qu'ils s'opposaient contre une finnicisation.

Le Gouvernement de Finlande répondit que la question des Alandais internationalement réglée n'était pas dans la compétence du Landsting d'Alande. Toutefois le Gouvernement se déclara prêt à considérer une modification favorable de l'autonomie. Le Landsting accepta cette déclaration, et une commission mixte fut désignée et chargée de réviser et améliorer la loi d'autonomie. Elle fut chargée à tenir compte le plus possible des désirs des Alandais. Le 6 novembre 1946 le Gouvernement pouvait soumettre au Parlement un nouveau projet de loi d'autonomie. Le nouveau Président J. K. PAASIKIVI élu entretemps dit qu'il était heureux qu'on pouvait maintenant réaliser une loi révisée. "Je suis certain", il dit, "que la nouvelle loi donnera aux Alandais un sentiment de sécurité qu'ils n'ont pas senti jusqu'ici". Avec quelque opposition de la part des groupes nationalistes la loi fut adoptée et mise en valeur lors du début de 1952.

Pendant les négociations au sujet de cette loi le Gouvernement Finlandais s'avait intéressé du problème d'un nouveau règlement de protection internationale des îles, après que la Ligue des Nations n'existait plus. Toutefois ~~l'Union~~ l'Union Soviétique s'en opposa, et l'issue de tous efforts était seulement qu'on prit note d'une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies que le Traité Alandais voulait regagner sa valeur au jour où les Nations Unies aient remplacé la Ligue des Nations.

Les lois constitutionnelles d'Alande sont les résolutions de la Ligue des Nations du 24 et 27 juin 1921 et la loi d'autonomie du 28 décembre 1951 qui "ne doit pas être amendée, interprétée ou abrogée, ou contestée sans l'accord du Landsting et selon en conformité avec les lois fondamentales". Ainsi l'Assemblée législative de Finlande a fourni l'Alande d'une arme qui lui rend possible de s'opposer une immigration finlandaise avec une dénationalisation comme conséquence. Une telle protection n'est pas accordée aux Finno-Suédois qui ne sont pas internationalement reconnus comme minorité nationale.

Le principe de base de l'autonomie est le droit des Alandais de régler, par leur Parlement et leurs organes administratifs leurs propres affaires au cadre des possibilités ouvertes dans la République finlandaise. Par conséquent il était nécessaire de délimiter les compétences locales et étatiques. Il fut laissé à la compétence de l'Etat de prendre soin des affaires constitutionnelles comprenant le droit de propriété, le suffrage universel et égal, les affaires judiciaires, la douane, les PTT et le pilotage, la défense nationale, les affaires étrangères etc.

La loi d'autonomie prescrit que le peuple alandais, représenté par le Landsting, décide de ses problèmes intérieurs. Cela comprend le service de police, l'éducation, le service de santé, le trafic, les industries, le soin des monuments anciens et culturels, contrats de travail, les droits hydrauliques, les services sociaux et la science, les règlements locaux etc. Ces droits sont tellement libéraux que même des accords internationaux ne sont valables que si le Landsting s'en déclare d'accord.

Le droit de l'égislation est souverain au cadre du gouvernement local. En deux situations le Président de Finlande a droit de veto: 1) Si le Landsting a dépassé ses compétences, et 2) si une loi adoptée menace la sécurité du pays. Si non la loi a validité après publication dans le "Alande Code de Statuts".

Le Landsting se compose de 30 membres élus par suffrage secret et proportionnel tous les quatre ans. Droit de vote à tout habitant lors de l'âge de 20 ans. Jusqu'à présent il n'y a pas de partis politiques mais il semble de tels partis vont s'établir. Le Parlement est présidé par un Bureau composé d'un rapporteur et deux rapporteurs adjoints désignés pour toute la période. Les diverses affaires sont considérées dans des commissions de travail comme en d'autres parlements.

Les moyens nécessaires pour la communauté autonome sont accordés par le Landsting ayant plein droit à budgéter. Toutefois pour des raisons pratiques les impôts sont perçus par les autorités de l'Etat. Par conséquent l'Etat doit assigner les moyens nécessaires à la communauté alandaise selon les principes de la loi d'autonomie et ne peut modifier ce règlement sans l'accord du Landsting. Cela signifie que les Alandais financent eux-mêmes leurs propres affaires. Il s'agit à l'heure présent d'une somme annuelle de FM. 45.000.000.

Aux cas de litiges concernant le budget alandais la Délégation d'Alande fonctionne comme tribunal arbitrant. Elle se compose de deux représentants du Gouvernement et deux délégués du Landsting. Son Président est désigné par le Président de Finlande et le rapporteur du Landsting en commun. Jusqu'à présent toujours le Gouverneur régional fut désigné Président.

L'administration des îles est aux mains d'un exécutif dit "Landskapsstyrelse" composé d'un chef et six membres. Le chef nommé "Lantråd" est à comparer avec un Président de Ministres. Il est dépendant de la confiance du Landsting. Les autres membres sont désignés pour une période de deux ans. On a des divers départements avec ses divers ressorts. L'administration centrale comprend vers 90 personnes.

Le Gouverneur régional ("Landshövding") représente l'Etat mais a aussi des compétences locales. L'Alande a un siège au Parlement à Helsinki et une voix aux élections du Président de Finlande. La région a aussi deux sièges au Conseil Nordique attachés à la délégation finlandaise.

Le drapeau alandais ordonné par une loi provinciale du 7 avril 1954 est rectangulaire et bleu avec un croix jaune et rouge. Les armes montrent un cerf en or sur fond bleu.

Comme je viens de dire l'Alande a obtenu son autonomie pour préserver sa langue et son caractère suédois. Ainsi il s'agit avant tout d'une protection minoritaire des îles.

A ce sujet il est le plus important que la langue d'instruction en toutes écoles ~~minima~~ est le Suédois, et que le Finlandais ne peut être instruit que si le Conseiller de district où l'école est située le permet. Par conséquent les enfants des immigrants finlandais sont contraints à s'enseigner aux écoles suédoises, ce qui naturellement facilite leur assimilation. Ce système se peut comparer avec la Suisse où toutes écoles se servent de la langue du canton, de l'Allemand, du Français ou de l'Italien. Seulement dans le canton de Berne on dispute parfois de la langue d'instruction à choisir. Si les Alandais apprennent le Finlandais il sera aussi dangereux qu'aux régions de Finlande où vivent les Finno-Suédois qui perdent peu en peu leur caractère suédois.

Il est aussi nécessaire de protéger les Alandais comme nationalité par les désignations des fonctionnaires locaux, et c'est laissé au Gouvernement régional de les désigner librement selon sa libre estimation de leur habilité.

Les personnes nées ou vivant permanentement en Alande ont statut civique alandais. Un Finlandais demandant ce statut doit avoir eu résidence aux îles au moins depuis 5 ans, et il obtient en règle ce statut s'il n'y pas de raison importante pour le refuser. Ce stut inclut le droit de vote aux îles, exemption du service militaire en Finlande, et le droit d'exercer commerce et d'acheter terrains.

L'Alande est unilingue, langue suédoise, et qui ne parle pas cette langue ne peut être occupé dans le service civil. Aussi la langue de service est le Suédois, et les lettres échangées avec les administrations finlandaise doivent être rédigées en Suédois. Tous avertissements publics et tous noms des rues et des boutiques sont en Suédois. Toutefois un Finnois a droit d'être servi en Finlandais, correspondant au droit des Suédois résidant dans les régions unilingues finlandaises.

Les 16 paroisses d'Alande sont évangéliques-luthériennes sous l'épiscopat de Borgå qui comprend toutes paroisses suédoises en Finlande. Il y'a aussi en Aland des communautés de la Mission Suédoise et de la Mission de Pente-côte.

L'autonomie a donné progrès à l'industrie et à la culture des îles. Il y a un bon service d'éducation. A Mariehamn il y a un lycée, un collège maritime, un collège technique, une école professionnelle, et une école pour maître-coqs et stewards. L'Académie Suédoise à Åbo organise une Université d'été alande. Il y a un musée alandais, combiné avec une galerie d'arts et un musée maritime. Il y a aussi, aux îles une haute-école populaire, un collège d'agriculture e. a. On a des sociétés de chansons et de musique. On a un théâtre etc. et la préservation de monuments. Le Comité culturel alandais qui administre la Fondation Alandaise subventionne les recherches scientifiques ainsi qu'un nombre de publications.

Les îles Alande démontrent un bon progrès et prospérité mais aussi ici les problèmes de la société moderne se présentent.

On peut se demander comment cette évolution autonomiste fut possible. C'était par l'aide des autorités centrales. Il y'avait toujours là une grande majorité pour favorisation de l'autonomie alande. On a tenu compte du fait qu'Alande est une unité de langue suédoise, et à l'autre coté les Alandais se sentent de plus en plus en solidarité avec la Finlande.

Nous pouvons dire sans exagération que l'autonomie d'Alande sert comme modèle de toute autre administration d'une minorité nationale en Europe.